



## **Viabilité territoriale et valorisation de l'artisanat traditionnel algérien : Une approche par les biens communs.**

**BERBAR Mouloud et AKNINE SOUIDI Rosa**

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion, Université

Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou

[mouloud.berbar@yahoo.fr](mailto:mouloud.berbar@yahoo.fr) et [r\\_aknine@yahoo.fr](mailto:r_aknine@yahoo.fr)

---

### **Résumé-**

L'objet de notre article consiste à interroger la notion de viabilité des territoires à travers une approche par les biens communs afin d'analyser qu'est ce qui dans les territoires peut être mobilisé pour assurer une valorisation des savoir-faire artisanaux algériens.

A partir d'une enquête auprès des artisans du village Ait Kheir dans la wilaya de Tizi-Ouzou, nous tenterons de déterminer le rôle de l'appropriation commune du métier traditionnel dans l'impulsion de dynamiques collectives et des formes de coordinations propices à la sauvegarde et au développement économique du savoir-faire traditionnel de poterie.

### **Mots clés-**

Savoir-faire traditionnel, bien commun, artisanat, viabilité des territoires, dynamiques collectives.

---

## الحيوية الإقليمية و تهمين الصناعة التقليدية الجزائرية : نهج معتمد على الممتلكات المشتركة

### الملخص-

الغرض من هذا المقال هو تساءل حول مفهوم الحيوية الإقليمية من خلال منهجية معتمدة على الممتلكات المشتركة لتحليل ما الذي يمكن إدماجه من ثروات إقليمية لضمان تهمين الحرف و المهارات الحرفية الجزائرية.

انطلاقا من دراسة استقصائية حول حرفيين من قرية آيت خير بولاية تيزي وزو، سنحاول تحديد دور الامتلاك المشترك في تعزيز الديناميكيات الجماعية و أشكال التنسيق المؤاتية لحماية وتطوير المهارات التقليدية لصناعة الفخار.

### الكلمات المفتاحية

مهارات تقليدية، ملكية مشتركة، حرف يدوية، استدامة إقليمية، ديناميكيات جماعية.

## **Territorial viability and valorization of the Algerian traditional crafts: An approach by the commons-pool resources.**

### **Abstract-**

The object of our article consists to question the notion of territorial viability through common-pool resources in order to analyze what is in the territories that can be mobilized to ensure the valorization of the Algerian craft know-how.

Based upon an exploratory survey of the craftsmen in the Ait Kheir village in the wilaya of Tizi-Ouzou, we shall try to determine the role of the common ap

ropriation of the traditional craft in the impulse of collective dynamics and the forms of coordination convenient to the safeguarding and economic development of traditional know-how of pottery.

### **Key words-**

Traditional know-how, common-pool resources, crafts, viability of territories, collective dynamics,

## Introduction

L'encastrement des savoir-faire traditionnels dans un ordre marchand et concurrentiel fait que leur développement est confronté à des difficultés liées à une crise de transmission des métiers ancestraux, un changement de mode de vie des populations et un désengagement des acteurs territoriaux vis-à-vis des filières artisanales et du patrimoine culturel matériel et immatériel.

Des chercheurs à l'instar de Cominelli (2012a ; 2012b), dans ses travaux sur le patrimoine culturel immatériel, ont démontré que certains de ces métiers artisanaux ont eu une trajectoire différente qui s'est caractérisée par une perpétuité et un développement. Cette trajectoire est liée en grande partie à l'engagement de tous les acteurs territoriaux dans la construction, la gestion et la valorisation des savoir-faire traditionnels.

L'objet de notre travail est de démontrer **comment l'appropriation commune du savoir-faire traditionnel entrainerait à la fois sa sauvegarde et sa valorisation économique?**

Notre hypothèse de travail se base sur le principe selon lequel la viabilité des territoires peut stimuler des formes de coordination et de gouvernances endogènes; ces dernières enclenchent des actions communes favorables à la valorisation du métier artisanal.

Les savoir-faire traditionnels entretiennent des liens étroits et réciproques avec le territoire ; ils jouissent d'un ancrage territorial qui se matérialise par des liens territoriaux (Identitaires, culturels et sociaux) qui sont sources de qualité territorialisée (Delfosse et al., 2015). Le territoire contribue à la constitution de ces savoir-faire par l'ensemble des ressources territoriales qu'il met à leur disposition, il s'agit des ressources communes et individuelles, spécifiques ou génériques, matérielles ou immatérielles.

Pour répondre à notre problématique, nous allons appréhender les savoir-faire artisanaux selon l'approche par les biens communs. Cette dernière nous permettra de déceler les composantes du savoir-faire et de comprendre comment s'effectue l'engagement commun des acteurs autour de la valorisation des métiers traditionnels.

A travers une enquête qualitative auprès des potiers et potières du village, nous avons tenté de caractériser l'impact de l'appropriation commune du savoir-faire de poterie sur sa valorisation et sa perpétuité.

Notre contribution se structure en deux parties, la première propose un retour sur la notion du bien commun et sa relation au territoire, la seconde traite à partir de l'exemple du savoir-faire de la poterie d'Ait Kheir, l'intérêt de l'approche par les biens communs dans la régulation et la gestion rationnelle du bien commune, à travers l'analyse de l'apport des actions villageoises dans la valorisation et la sauvegarde du métier traditionnel de poterie d'Ait Kheir.

## **1. Biens commun : aperçu théorique**

### **1.1 La typologie de biens, quelle place pour les biens communs ?**

Paul Samuelson est le premier à avoir dressé une typologie de biens en 1954, dans son article « The public theory of public expenditure », dans le cadre de la Théorie des Choix Rationnels (TCR). Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la problématique institutionnelle des biens, qui consiste à savoir si l'Etat doit intervenir ou non dans la production du bien; il s'agit selon Billaudot (2012), d'une typologie d'ordre institutionnel.

Deux attributs sont à l'origine de cette distinction : le niveau de rivalité qui renvoie à la disponibilité du bien pour une personnes suite à sa consommation par une autre et le niveau d'exclusion qui renvoie à la possibilité ou non d'exclure une personne de l'accès à ce bien ; il en ressort que les biens publics sont caractérisés par la non rivalité et la non exclusion ; ces biens sont à la charge de l'Etat, qui en tant que garant de l'intérêt général, juge nécessaire de les produire et ne peuvent être fournis facilement par le privé, du fait des investissements colossaux qu'ils engagent de la difficulté de leur rentabilisation, tant dis qu'un bien soumis à une rivalité et une possibilité d'exclusion, est à caractère privé.

Cette première typologie est confrontée à des limites, car, d'un côté, elle ne prend pas en compte la possibilité que l'individu dispose pour choisir ce qui lui est utile, et de l'autre, elle ne catégorise pas l'ensemble des biens.

La Nouvelle Théorie des choix rationnels (NTRC), propose une autre typologie plus exhaustive et représentative de la réalité ; elle

tente de croiser dans une logique matricielle les deux attributs que nous venons de présenter, selon niveau d'épuisement lors de l'usage et de limitation de l'accès ; il en résulte quatre types de biens, comme le montre le tableau suivant:

**Tableau n°01 : La typologie de biens**

	<b>Non Rivalité</b>	<b>Rivalité</b>
<b>Non Exclusion</b>	Biens publics	Biens communs
<b>Exclusion</b>	Biens de clubs	Biens privés

**Source :** inspiré de Hess et Ostrom (2006)

L'apport de la NTCR consiste en la catégorisation exhaustive de tous les biens et la détermination des formes de coordination des acteurs pour y accéder à ces biens ; ces formes diffèrent d'un bien à un autre, pour les biens privés la forme de coordination requise est régie par le marché économique, tandis que la coordination autour des biens publics est régie par le marché politique. La coordination des acteurs pour disposer les biens de club et les biens communs n'est soumise ni au marché ni à l'Etat (Billaudot, 2012). Cette théorie préconise que le mode de régulation des biens et leur utilité sont soumis au marché non pas uniquement à l'Etat.

La caractéristique de non exclusion fait que l'offre du bien est indivisible et que la demande n'est pas limitée, ceci mène à la surexploitation de ces biens (Hardin, 1968). On déduit que l'attribut de rivalité et de non-exclusion de la ressource commune engage une réflexion sur la durabilité de son exploitation.

L'exploitation rationnelle et durable des ressources communes suppose l'intégration de la société dans le processus de régulation (Lipietz, 2010) et une gestion intégrée, dans laquelle les acteurs du territoire s'engageront dans la gestion et la valorisation de ces biens.

## **1.2 Le bien commun : Une notion polysémique**

Avant de présenter le caractère polysémique du bien commun, nous effectuerons une étude étymologique, pour comprendre les fondamentaux de ce concept. Selon Lipietz (2010), le terme « commun » est d'origine française, à caractère féodal ; il est utilisé par la société féodale pour qualifier les biens collectifs appartenant

aux paysans, il est repris en Angleterre par les Normands lorsqu'ils l'ont conquise en 1066, en imposant la féodalité.

Le terme « Commun » est dérivé du mot latin « munus » qui renvoie à un système de « don » et de « charge » et « co » veut dire ensemble, ce qui sous-entend que tous les acteurs territoriaux sont soumis à ce système, sur tous ce qu'ils possèdent en commun (Lipietz, 2010); c'est-à-dire devant un don, on se retrouve dans l'obligation d'y répondre par une contrepartie.

A partir de cette étymologie découle une appréhension selon laquelle le commun est source d'un système de rapports sociaux entre les acteurs fondés sur ce que Karl Polanyi appelle réciprocité (Lipietz, 2010) ; cette dernière n'est pas guidée par une obligation formelle, mais morale, et par les institutions informelles et ancestrales issues du territoire d'ancrage.

La polysémie de la notion « bien commun » tient d'abord à la multiplicité des biens communs, à la diversification de l'usage que l'on accorde à ces biens, et enfin aux attributs et modes de régulation proposés par les approches qui se sont intéressées à ce type de bien.

### **1.3. Quelle est la problématique des biens communs ?**

Les biens communs renvoient à des « ressources dont sont titulaires de nombreuses personnes, qu'elles aient des droits de propriété ou de simples droits d'usage » (Falque, 1992, 12). A travers cette définition, on constate que ces biens sont soumis à une appropriation commune, et le fait que la propriété de ces biens ne soit pas soumise à une rigidité, cette caractéristique de facilité d'accès (de non-exclusion), peut entraîner une surexploitation puis une disparition de la ressource; il en résulte que ces biens communs peuvent être intégrés dans les stratégies de développement durable.

Deux acceptations du bien commun sont à distinguer, la première fait référence au « bien commun » au singulier qui renvoie à l'intérêt général (Sgard, 2010). La seconde évoque la notion au pluriel selon laquelle les biens communs sont assimilés à des ressources, il s'agit de l'approche de Garrett Harden (1968), d'Elinor Ostrom (1990). Selon ces auteurs, bien commun à une ressource commune, partagée par un ensemble de personnes ; elle est a dimension locale, régionale, nationale et mondiale. Cette acception marque l'intégration des biens communs dans la problématique économique, en s'interrogeant sur les

modalités de leur exploitation durable ainsi que les formes de régulation de leur usage.

Deux préoccupations majeures ont trait à l'analyse des biens communs ; La première est d'ordre conceptuelle, qui consiste à ce que les biens communs sont des construits sociaux ; ils sont le résultat d'un processus intentionnel et relationnel (Lipietz, 2010 ; Sgard, 2010 ; Donadieu, 2014) ; les interrelations entre les acteurs sont source de construction spécifique du bien commun, car elles sont motivées par des déterminants territoriaux propres à chaque territoire à l'instar du capital social et des valeurs culturelles. En effet, le capital social permet l'appropriation commune des ressources jugées utiles pour l'ensemble des acteurs territoriaux ; cette appropriation renforce de son côté les interrelations entre ces acteurs, créant ainsi un écosystème perpétuel entre le capital social et les biens communs.

La problématique ayant trait aux biens communs s'est développée suite à une série d'évènements et de mutations ayant affectés le monde, à savoir, la remise en cause des systèmes de planification centralisés fondés sur le tout-Etat et le tout marché, le changement des modes de consommation et l'instabilité des écosystèmes (Pérez, Paraque, 2012).

Les études portant sur les biens communs s'inscrivent dans une problématique de surexploitation, ainsi Hardin (1968) traite la surexploitation des ressources naturelles comme un phénomène qu'il qualifie de « tragédie des biens communs ».

De nos jours, la persistance des causes de cette tragédie s'étend à d'autres ressources communes telles que le capital social, les savoirs, les savoir-faire. Ce phénomène suscite des débats autour des alternatives de gestion possibles qui intègre les acteurs territoriaux dans la régulation des biens communs.

Vincent et Elinor Ostrom (1990) proposent une solution qui consiste en la gestion de la ressource commune par les acteurs locaux sur tous ses niveaux à savoir, la construction, la régulation et la valorisation.

## **2. La viabilité des territoires : Une alternative à la régulation des biens communs**

### **2.1. Territoire et biens communs : Quelles perspectives en matière de développement ?**

La relation entre les biens communs et le territoire se caractérise par une réciprocité ; d’un côté, le territoire-acteur fournit les ressources communes matérielles et immatérielles. Grâce à ses déterminants tels que les proximités géographique et organisée, le capital social et la gouvernance locale, il permet de renforcer la spécification de ces ressources. Sous un autre angle, les biens communs renforcent la spécificité des territoires et les liens territoriaux entre acteurs et territoires, comme ils permettent une valorisation des ressources et un développement local intégrée.

L’analyse de la relation entre territoire et biens communs permet d’établir une catégorisation du bien commun en se focalisant sur deux couples de caractéristiques ; il s’agit de la nature de la ressource (matérielles/immatérielles), et le niveau de sa spécificité (ressources génériques/ressources spécifiques). On aura quatre types de biens communs représentés dans la figure 2:

**Tableau n°02: Caractérisation du bien commun selon une approche territoriale**

	<b>Matériels</b>	<b>Immatériels</b>
<b>Génériques</b>	Biens Communs Matériels Génériques. Biens communs mondiaux	Biens communs Immatériels Génériques.
<b>Spécifiques</b>	Biens Communs Matériels spécifiques. Patrimoine bâti Forêts Paysage	Biens communs immatériels spécifiques. Patrimoine social Capital social Le réseau Relationnel Culture Les savoir-faire

**Source :** Réalisé par nos soins

Le développement territorial dépend essentiellement du bien commun spécifique (matériel et immatériel) ; il permet au territoire de développer des avantages différenciatifs (Pecqueur, 2006) et par conséquent de renforcer son attractivité.

Dans ce cas le patrimoine est considéré en tant que bien commun spécifique, il est matériel mais aussi immatériel. Selon Billaudot (2004), un patrimoine social se compose de « ressource-externalité » et de produits libres qui ne peuvent être appropriés par personne. Il s’agit des ressources d’allocation, qui peuvent être restructurées dans le cadre d’une activité de consommation ou de production, et des



ressources d'autorités nécessaires au développement des relations entre acteurs ; ces ressources-externalités ne sont pas régies par des règles, il s'agit des externalités que peut avoir une activité sur une autre.

## **2.2. Les déterminants territoriaux de régulation des biens communs : le rôle catalyseur des acteurs territoriaux**

La considération du territoire en tant que construit social, nous laisse admettre que le territoire peut être managé en tant que bien commun ; il est caractérisé par une rivalité entre les acteurs territoriaux ayant un intérêt sur un territoire et une non-exclusion du moment où on ne peut exclure un acteur du territoire et lui interdire de tirer profit des différents avantages offerts. Cette acception du territoire est expliquée selon Assens et Abittan (2012), par le fait que le territoire est source de proximités (géographique, institutionnelle et organisée) et les avantages procurés par ces dernières sont appropriés collectivement, il s'agit des biens communs non marchands.

La communauté renvoie à un ensemble d'acteurs territoriaux qui partagent des intérêts et des projets communs ; selon LAVILLE (1997), la communauté désigne la forme de relation sociale où la disposition de l'activité se fonde sur le sentiment subjectif d'appartenir à une collectivité reposant sur un accord normatif. » (LAVILLE, 56, 1997). Selon cette définition, les relations communautaires donnent lieu à un réseau d'acteurs dont la coordination se base sur des principes non contractuels mais, de confiance et d'affection, traditionnellement ancré dans le territoire.

Dans le cadre du développement local, les acteurs territoriaux (publics et privés) sont appelés à définir leurs objectifs dans le cadre d'une démarche participative par des formes institutionnelles formelles (associations, comités de village, collectifs d'habitants).

Le développement local s'inscrit dans le cadre d'une animation basée sur l'engagement volontaire des individus qui s'organisent en groupes ; selon Denieuil (2008), dans ce mouvement, les acteurs ne sont pas les récepteurs du développement seulement (vocation passive), ils sont par contre à vocation active en jouant un rôle de catalyseur du développement. Cette démarche stimule un développement par le bas.

Selon (Leloup et al., 2005), la gouvernance territoriale, en tant que mode de coordination, repose sur la mise en réseau des acteurs territoriaux, le fluidité des flux guidée par des intérêts et projets communs, ce raisonnement est soutenu par Torre et Traversac (2011), en affirmant que la gouvernance territoriale repose sur des constructions communes. L'apport des acteurs territoriaux dans la ressource territoriale s'effectue à travers ce que Kebir (2004, 2006) appelle, la dimension socio-institutionnelle de la ressource, selon laquelle, l'activation de cette dernière dépend d'un « collectif d'acteurs » et de leur coordination. On constate dès lors, le rôle des acteurs territoriaux dans le processus de construction de la ressource.

### **3. Savoir-faire traditionnel du village ait kheir: quels résultats de l'appropriation commune du métier ?**

#### **3.1. Les justificatifs d'une approche par les biens communs pour les savoir-faire traditionnels**

Selon Cominelli (2012a), le savoir-faire se compose d'un ensemble de ressources, ces dernières sont caractérisées par deux couples d'attributs, matérielles/immatérielles et individuelles/collectives, en croisant ces attributs dans une logique matricielle on aura : un ensemble d'éléments (ressources) qui sont à la fois spécifiques et génériques primordiales pour le savoir-faire.

L'analyse de cette composition nous mène à déduire que la gestion des savoir-faire traditionnels se fera à l'aide d'une approche par les biens communs, celle-ci permettra de stimuler l'engagement des acteurs dans le cadre d'une gouvernance endogène et enclenchera des formes de coordinations favorables à la construction et à la valorisation des savoir-faire locaux.

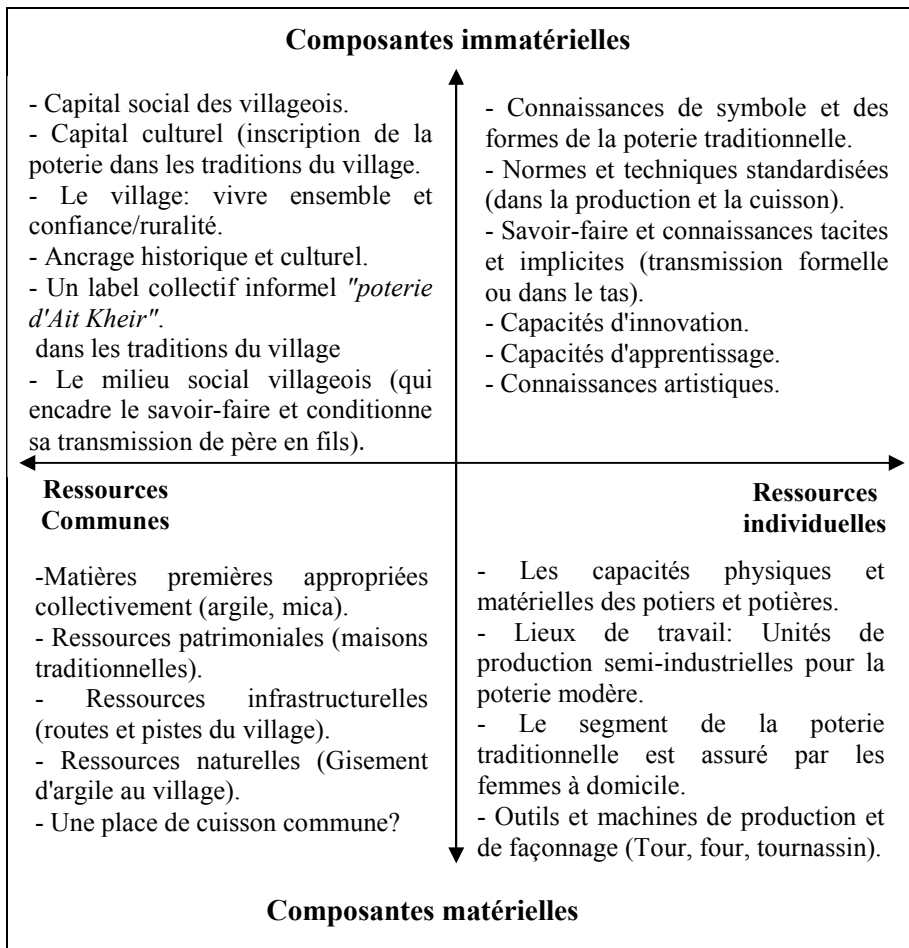
#### **3.2. Les composantes du savoir-faire artisanal de poterie d'Ait Kheir**

Le village Ait Kheir se situe à 30 Km au sud-est du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou, sur un terrain de moyenne montagne, il abrite environ 8000 habitants. Il se caractérise par sa longue histoire avec la poterie traditionnelle. Le village est scindé en deux parties : Une partie du bas, spécialisée dans la production de poterie traditionnelle, une autre partie un peu plus haut où on retrouve des unités de production semi-industrialisées.

Pour caractériser l'apport de l'appropriation commune du savoir-faire sur la sauvegarde et la valorisation du métier de poterie, nous avons réalisés une enquête qualitative à base de guides d'entretiens sur 13 potières du village Ait Kheir et 3 potiers titulaires de petites unités semi-industrielles.

La figure ci-dessous, donne un aperçu sur la composition du savoir-faire de poterie d'Ait Kheir.

**Figure n° 01 : Les composantes matérielles et immatérielles du savoir-faire de poterie d'Ait Kheir**



**Source :** adapté du modèle de Cominelli (2012a, 2012b)

Selon la figure ci-dessus, il existe quatre types de ressources constitutives du savoir-faire de poterie du village d'Ait Kheir:

### **3.2.1. Les ressources individuelles matérielles**

Celles-ci peuvent être spécifiques à l'instar des aptitudes physiques et matérielles de l'artisan, elles diffèrent d'un être à un autre, elles sont également génériques, on peut citer dans notre cas :

- Les ateliers de production, on dénombre huit (08) ateliers dont une unité de production semi industrielle, spécialisée dans la production de la poterie moderne, en utilisant de l'argile compactée, tandis que le segment de la poterie traditionnelle est composé d'environ 80 potières qui exercent le métier à domicile.
- Les matières premières appropriées individuellement : on distingue pour les unités modernes, l'argile compactée, les outils et machines de production : tour, four, outils de façonnage, de finition et de meulage, les oxydes et les émaux de décoration. La poterie traditionnelle mobilise de son côté, des outils de dimension archaïque à l'instar des plaques de bois ou des plats de braises lissés qui servent pour sécher les pièces produites, la pierre pour meuler les produits, le bois pour la cuisson des pièces de poterie, le tournassin, un outils produit au niveau local; il est utilisé pour tournasser les pièces de poterie afin de leur donner une forme circulaire, d'ajuster les pourtours et de les affiner en leur retirant l'excès d'argile, il est fabriqué traditionnellement avec du bois.

### **3.2.2. Les ressources individuelles immatérielles**

Elles sont spécifiques au village d'Ait Kheir ; il s'agit des connaissances et savoir-faire ancestraux transmis de génération en génération. Cette transmission se fait dans le tas (dans les lieux de production), par apprentissage ; ainsi les artisans apprennent non seulement les techniques de production mais tous les rituels du métier ; ces ressources sont caractérisées également par la capacité d'innovation et de diversification des artisans en s'ouvrant sur d'autres gammes de produits. Elles sont également génériques telles que les connaissances acquises des centres de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA) ; ces derniers disposent des formations standardisées et forment les artisans à des techniques de production innovante et modernisées.

### **3.2.3. Les ressources communes matérielles**

Elles renvoient dans notre cas aux matières premières appropriées par l'ensemble des villageois, telle que l'argile qui est extraite d'un

gisement appartenant au village. Ils concernent également les ressources infrastructurelles constituées essentiellement des routes et des pistes du village qui facilitent la mobilité des artisans et des clients, enfin les ressources naturelles à titre des gisements d'argiles et des matières premières de décoration.

### **3.2.4 Les ressources immatérielles communes:**

Ces ressources sont caractérisées par une forte territorialité, dans le sens où elles sont déterminées par le territoire d'ancrage du métier, il s'agit des éléments suivants :

- Les villageois mobilisent dans la sauvegarde du métier, en effet, toutes les catégories de la société s'engagent dans la production de la poterie.
- Le capital social ; composé d'un réseau relationnel au sein de la famille, entre les artisans, et entre l'ensemble des membres du village, qui se matérialise par des entraides et des productions collectives.
- Le mode de vie des villageois qui se caractérise par une ruralité : Le métier de poterie constitue pour la majorité d'entre eux la seule source de revenus.
- Un label collectif : « la poterie des Ait Kheir ». Ce label est informel, il est hérité suite à la spécialisation de ce village dans le métier traditionnel d'argile.
- Un ancrage culturel et historique du savoir-faire en poterie au village Ait Kheir qui s'est exprimé par une transmission des savoirs et techniques, un rattachement et une identification du métier à son territoire qui se caractérise par un lien du savoir-faire et des produits qui lui sont associés à son territoire.
- Le village, en tant qu'institution traditionnelle informelle qui se caractérise par une organisation sociale qui engendre un engagement collectif des villageois dans la gestion des biens communs du village, ce milieu offre des perspectives de gouvernance endogène qui profitent aux potiers et potières du village, à l'aide des liens sociaux horizontaux à la fois familiaux et villageois, et des formes de solidarité qui préexistent au sein du village.

A travers l'analyse des ressources constitutives du savoir-faire de poterie d'Ait Kheir, on constate que ces dernières se caractérisent par des liens aux lieux, dans le sens où le territoire en tant que construit social, offre des prédispositions (liens sociaux, culturels, identitaires, le vivre ensemble) qui favorisent l'impulsion de dynamiques

collectives des artisans et des autres villageois autour de la sauvegarde et de la perpétuité du métier d'argile, et en retour, l'implication collective dans la sauvegarde du métier renforce ces liens.

### **3.3. Les déterminants territoriaux de valorisation du métier de poterie d'Ait Kheir: le rôle catalyseur du capital relationnel**

Au village Ait Kheir, à l'instar des autres villages algériens, les liens sociaux entre les villageois sont informels et normatifs, ils sont guidés par une morale héritée et des liens communs étroits, des rapports de confiance formant un capital relationnel qui est mobilisé dans le cadre de la sauvegarde du métier traditionnel de poterie, ce capital peut être convergé vers la construction de projet de développement territorial.

Le village d'Ait Kheir se caractérise par un ensemble d'acteurs jouissant d'une proximité géographique et institutionnelle; chose qui facilite la construction du réseau d'acteurs pour valoriser le métier de poterie dans sa double dimension, traditionnelle et modernisée.

Les enquêtes que nous avons menées ont démontré la forte intensité de l'appropriation du savoir-faire de poterie par les villageois d'Ait Kheir; ce dernier est admis en tant que facteur culturel du village.

Ce village est doté d'un ensemble de rapports de confiance et de réciprocité mobilisés dans le cadre de l'activité de poterie. Les villageois d'Ait Kheir, s'engagent dans une démarche intégrée et participative pour un intérêt commun qui consiste en la promotion et la sauvegarde de ce métier.

Pour caractériser le niveau des actions communes au niveau d'Ait Kheir vis-à-vis de la sauvegarde du métier ancestral de la poterie, on s'est inspiré des travaux de Ninacs (2002) sur l'engagement des acteurs et l'appropriation commune des ressources. Les résultats de cette transposition sont représentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°03: Synthèse des actions communes des acteurs villageois vis-à-vis du savoir-faire de poterie à Ait Kheir**

<b>L'intitulé de l'action commune</b>	<b>Les caractéristiques des actions menées en faveur de la valorisation du savoir-faire</b>
<b>Participation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation des villageois à la valorisation du savoir-faire de poterie.</li> <li>- Actions collectives.</li> <li>- Equité dans les pouvoirs de décisions en relation avec l'organisation du métier.</li> <li>- Formalisation de l'organisation sociale du village à travers une association.</li> </ul>
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances cognitives ancestrales en matière de mise en réseau (Une coordination entre les villageois).</li> <li>- Synergies entre les artisans.</li> <li>- Elaboration de consensus entre les villageois et entre les artisans.</li> <li>- Interactions entre les maillons du métier de la poterie au sein du village.</li> <li>- Exploration collective des ressources.</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des acteurs publics.</li> <li>- Prise de conscience des villageois à l'égard de la menace de disparition du métier.</li> <li>- Sensibilisation des villageois sur de la nécessité de sauvegarder le savoir-faire de poterie.</li> <li>- Diffusion des connaissances : transmission du savoir-faire dans les familles et entre les villageois (formations dans le tas).</li> </ul>
<b>Capital relationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relation non marchande.</li> <li>- Existence d'un sentiment d'appartenance au village de métier ancestral: ceci encourage les villageois à maintenir le métier. Ce sentiment renforce les rapports de solidarités et de réciprocités entre les artisans.</li> <li>- Elaboration de règles communes.</li> <li>- Renforcement du label ancestral.</li> </ul>

**Source :** Réalisé par nos soins.

Les dynamiques communes supposent une mise en commun d'intérêts individuels de ses membres et de les chapoter par un intérêt commun, en se fixant un même objectif. Les villageois d'Ait Kheir

s'engagent à travers des actions collectives qui voient impliquer toutes les membres du village dans la sauvegarde et la perpétuité du métier.

### **Conclusion**

L'appropriation commune des savoir-faire traditionnel d'Ait Kheir permet de jumeler deux défis, à savoir la sauvegarde du métier artisanal et son développement économique. En effet, l'engagement commun des acteurs concernés par le savoir-faire, permet de les insérer dans une démarche intégrée basée sur un capital relationnel et des actions communes. Cette démarche stimule une la valorisation du savoir-faire traditionnel de poterie.

Le savoir-faire traditionnel se présente comme un construit territorial, dans la mesure où le territoire offre des réponses aux questionnements que l'on se fixe sur les biens communs, à savoir l'origine de la valeur responsable de la gestion commune. En effet, le territoire fait émerger des valeurs partagées par l'ensemble des acteurs à l'instar des valeurs de solidarité, de partage comme il est source de capital social ; ces ressources encouragent la gestion commune des biens communs.

La viabilité des territoires, à travers les formes de solidarités et de capital relationnel entre les artisans, offre l'opportunité aux artisans d'accomplir des actions communes à l'instar de l'approvisionnement en matières premières et de la commercialisation collective.

Les résultats de notre étude sont valables pour l'ensemble des métiers artisanaux algériens; en effet l'appropriation commune des savoir-faire pourrait renforcer la responsabilité sociale des acteurs d'un côté et d'impulser des formes de valorisation participatives, propices au développement et à la sauvegarde de l'artisanat traditionnel algérien.



### Références bibliographiques

- ASSENS, C; ABITTAN, Y**, « Le Management d'un bien commun : le territoire. Le cas des pôles de compétitivité », *Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise* n°1, 2012, p. 19-36.
- BILLAUDOT B**, « A propos de deux questions concernant le concept de patrimoine : de quels éléments se compose un patrimoine et quels en sont les titulaires possibles ? », *Géographie, Economie, Société*, vol. 6, n°3, 2004, p. 291-301.
- BILLAUDOT B**, « Qu'est ce qu'un bien commun ? », *Revue de l'organisation responsable*, 2012, vol. 7, p. 31-45.
- COMINELLI F (a)**, « Le patrimoine culturel immatériel est-il un bien commun ? Le cas de la pierre sèche en France », *Revue de l'organisation responsable*, vol. 7(2), 2012. 83-92.
- COMINELLI F (b)**, « La tapisserie d'Aubusson inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO », dans M. Vernières (sous la dir. de), *Patrimoine et développement. Etudes pluridisciplinaires*, Paris, KARTHALA, 2012, p. 53-71.
- DELFOSE C; GEORGES P-M; PORTET, F** « Les artisans d'art en milieu rural et leur rapport aux lieux », *Pour*, n° 226, 2015. p. 167-175.
- DENIEUIL P-N**, « Développement social, local et territorial : repères thématiques et bibliographiques sur le cas français », *Mondes en développement* n° 142, 2008, p. 113-130.
- DONADIEU P**, « Paysages en commun, pour une éthique des mondes vécus », Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2014.
- FALQUE M**, « Protéger l'environnement : gestion patrimoniale et/ou nouvelle économie des ressources », *Politiques et management public*, vol. 10, n° 1, 1992, p.1-32.
- HARDIN G**, « The tragedy of the commons », *Science*, vol. 162, 1968, p. 1243-1248.
- HESS C; OSTROM E**, « Cadre d'analyse du bien commun microbiologique », *Revue internationale des sciences sociales* n° 188, 2006, p. 357-372.
- KEBIR L**, « Ressources et développement, une approche institutionnelle et territoriale », Thèse de doctorat, Université de Neuchâtel, Neuchâtel, 2004.
- KEBIR L**, « Ressource et développement régional, quels enjeux ? », *Revue d'économie régionale et urbaine*, (5), 2006, p. 701-723.
- LAVILLE J-L** « Communauté, société et modernité », dans P-N. Denieuil (sous la dir.de), *Lien social et développement économique*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 53-67.
- LELOUP F; MOYART L.; PECQUEUR B**, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, économie, société*, Vol. 7(4), 2005, p. 321-332.

- LIPIETZ A**, « Questions sur les biens communs », *Esprit*, Janvier, 2010, p. 146-151.
- NINACS W.A**, « le pouvoir dans la participation au développement local », dans M. Tremblay, P-A. Tremblay, S. Tremblay (sous la dir. de), *Développement local, économie sociale et démocratie*, Québec, Presse Universitaire de Québec, 2002, p. 15-40.
- OSTROM E**, « Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action », New York, Cambridge University Press 1990.
- OSTROM E**, « Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles », Bruxelles, De Boeck, 2010.
- PECQUEUR B**, « Le tournant de l'économie globale », *Espaces et sociétés*, n°124-125, 2006, p. 17-32.
- PEREZ R ; PARANQUE B** « Elinor Ostrom : les communs et l'action collective », *Revue de l'organisation responsable*, vol. 7(2), 2012. P 3-10.
- SGARD A**, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n°2, 2010, p. 1-18.
- TORRE A, TRAVERSAC J.B**, « Territorial Governance. Local Development, Rural Areas and Agrofood Systems », Springer Verlag, Heidelberg & N. York, 2011.